



11 juillet 2011

Laurence Parisot reçoit Nick Clegg

La **présidente du Mouvement des Entreprises de France** a reçu vendredi au MEDEF le vice-Premier ministre britannique. A cette occasion, Laurence Parisot a plaidé pour « *une forme de fédéralisme économique* » en Europe. Il s'agirait, selon elle, d'avoir « *une approche commune sur les budgets, sur la monnaie et sur la gestion des dettes* ». Evoquant la crise de la zone euro, Nick Clegg s'est prononcé, de son côté, pour un « *travail commun* » entre Européens afin de promouvoir une croissance durable à travers la libéralisation du commerce international. « *Des erreurs ont été faites à l'intérieur et à l'extérieur de la zone. Si nous avons différentes monnaies dans nos poches, nos destins sont liés* », a déclaré Nick Clegg devant un parterre d'entrepreneurs réunis au MEDEF. Pour le vice-Premier ministre, chaque pays doit s'attaquer d'urgence aux réformes de fond, se doter d'une solide politique fiscale, d'un secteur financier résistant et engager des réformes structurelles. En Grande-Bretagne, a-t-il précisé, ces réformes passent par une diversification et une délocalisation de l'économie. **LE FIGARO** (9/10 juillet) page 21, **LA CORRESPONDANCE ECONOMIQUE, OUEST FRANCE, RFI**.

Forfait jours : les entreprises doivent s'assurer que leurs accords soient conformes

Si la Cour de cassation n'a pas remis en cause le principe du forfait jours, elle a assorti sa décision d'une série de conditions, auxquelles les entreprises et les branches doivent se plier, souligne **LES ECHOS** (pages 1 et 4). A défaut, elles risquent d'ouvrir la porte à de multiples contentieux individuels. Pour la Cour de cassation en effet, le forfait jours n'est valide que s'il s'accompagne de garanties pour la santé des salariés. Le quotidien cite en exemples un suivi de la charge de travail par le supérieur hiérarchique, un entretien annuel sur le sujet, la rédaction d'un document de contrôle des jours travaillés. Autant de dispositions qui ne figurent pas dans la plupart des accords de branche.

Grèce : nouvelle réunion à Bruxelles

Les principaux responsables économiques de l'Union européenne se retrouvent aujourd'hui à Bruxelles pour « *coordonner leurs positions* » sur le deuxième plan d'aide à la Grèce qui suscite des divisions. Dans ce cadre, les 17 ministres des Finances doivent débattre de la participation des créanciers privés au financement des 110 milliards d'euros escomptés par Athènes. Les derniers jours ont fait apparaître de nouvelles divergences, entre Paris et Berlin, notamment. Et ce, alors que l'inquiétude des marchés se porte désormais sur l'Italie dont les taux se sont envolés vendredi. Les marchés redoutent la mise à l'écart de Giulio Tremonti, pris dans un scandale, garant de l'austérité budgétaire face à Silvio Berlusconi. **LE FIGARO** page 25, **LES ECHOS** page 8. « **L'Europe a besoin d'un patron** ». Pour Dominique Seux des **ECHOS** (page 12), « *la cacophonie déplorable de ces dernières semaines pose une question assez simple : où est la capitale de l'Euro ? Longtemps, la réponse n'a fait aucun doute, c'était Bruxelles. Aujourd'hui, le président de la commission, José Manuel Barroso, a disparu. C'est à*

Berlin qu'a lieu le débat européen ». Quant à Nicolas Sarkozy, il « a délibérément choisi depuis le début de rattraper la chancelière par la manche à chaque fois qu'elle est tentée de jeter le lest grec du navire européen ». Au total, estime l'éditorialiste, « le seul pilote est Jean-Claude Trichet, qui parle au nom de l'Europe ». Mais est-ce que cela suffit ? « Non » car « la BCE ne peut incarner à elle seule la voix et l'intérêt général des Européens ».

« Règle d'or » : « j'ai bon espoir qu'elle soit votée cette semaine », affirme Valérie Pécresse

Dans une interview au **JOURNAL DU DIMANCHE** (page 6), la ministre du Budget affirme avoir « bon espoir » que la « règle d'or » interdisant les déficits « soit votée cette semaine au Sénat et à l'Assemblée nationale dans les mêmes termes ». La « règle d'or » « est fondamentale car elle obligera les gouvernements futurs à réduire les déficits dans la durée et à expliquer comment ils le feront, comme nous le faisons aujourd'hui », rappelle Valérie Pécresse. Avec cette règle inscrite dans la Constitution, « les responsables politiques seront obligés de protéger les Français contre les déficits, de refuser la facilité de la dépense et d'épargner à nos enfants un alourdissement du fardeau de la dette », insiste-t-elle. Interrogée sur les agences de notation, « il faut avancer sur la régulation » de ces dernières, affirme la ministre du Budget. « Quand je vois le Portugal lancer, avec beaucoup de courage, un plan de redressement difficile, je trouve qu'il est hâtif de la part de certaines agences de porter un jugement ». Au cours des rencontres économiques d'Aix-en-Provence 2011, Jean-Claude Trichet s'est dit très favorable au projet de « règle d'or » pour les finances publiques françaises. « A la BCE, on pense que c'est indispensable », a déclaré son président de même que « le renforcement de la gouvernance européenne ». A cette occasion, Jean-Claude Trichet a réitéré sa proposition de créer « un ministre des Finances européen », mais « ce n'est pas pour demain, mais pour après-demain ». **LE FIGARO** page 25.

Conseil d'administration : les femmes investissent le CAC 40

Entre 2009 et 2011, le nombre de mandats d'administrateurs détenus par des femmes est passé de 60 à 119. Désormais les femmes détiennent un peu plus de 20 %% des sièges d'administrateurs dans les sociétés du CAC 40, alors que la loi Zimmermann-Copé ne fixait ce seuil que pour 2014, souligne **LA TRIBUNE** (pages 2-3).

12 juillet 2011

« Règle d'or » budgétaire : François Fillon favorable à une convocation du Congrès

Invité d'**EUROPE 1** ce matin, le Premier ministre s'est dit favorable à une convocation du Congrès pour voter le projet de loi qui veut inscrire dans la Constitution la volonté et les moyens politiques de redresser les comptes publics. « C'est au président de la République de le décider, nous le déciderons à l'automne », a déclaré François Fillon. Avant de préciser qu'il y était favorable car c'est « se doter d'une règle qui oblige les gouvernements à dire dans quels délais » ils comptent redresser les comptes. Dans ce cadre, le Premier ministre a indiqué qu'une partie des très hauts revenus, « extravagants », versés par des sociétés à leurs dirigeants pourrait être soumise à l'impôt sur les sociétés. « Nous sommes en train d'étudier une méthode qui permettrait de taxer les entreprises qui donnent à leurs dirigeants des revenus extravagants », a précisé

François Fillon. « *Aujourd'hui, les revenus n'entrent pas dans la base de calcul des bénéficiaires de l'entreprise et de la taxation de l'impôt des sociétés* », a expliqué le Premier ministre. « *Nous voudrions que la partie des revenus qui dépassent des niveaux acceptables soit taxée à l'impôt sur les sociétés* », a-t-il ajouté. Cette mesure devrait être comprise dans le projet de loi de finances de 2012, examiné à l'automne par le Parlement.

« *La règle d'or est de rigueur* ». Dans **LE FIGARO** (page 21), Gaëtan de Capèle tire la sonnette d'alarme : « *la chute des marchés financiers n'épargne personne et traduit une réalité crue : tel un cancer, la crise de la dette ronge l'Europe par contagion* ». Dès lors, « *pour enrayer cette machine infernale, il n'existe guère d'alternative. Chaque pays européen doit démontrer, preuves à l'appui, sa capacité à redresser ses comptes publics* ». Et, poursuit l'éditorialiste, « *pas plus qu'un autre, la France, poids lourd et pilier de l'Europe, ne peut s'exonérer de cette ardente obligation* ». C'est pourquoi le débat en cours sur la « règle d'or » voulue par Nicolas Sarkozy prend « *un relief particulier* ». Pour Gaëtan de Capèle, cette idée d'inscrire l'équilibre budgétaire dans la Constitution n'est pas « *un luxe superflu dans un pays qui présente des comptes en déficit depuis plus de trente ans quelle que soit la conjoncture économique, qui croûte sous 1 600 milliards d'euros de dettes et qui va consacrer cette année 50 milliards au paiement de ses seuls intérêts, soit davantage qu'au budget de fonctionnement de l'Éducation nationale* ».

Crise de la dette : la zone euro promet de mesures pour freiner la contagion

Au terme de huit heures et demie de réunion à Bruxelles, les ministres des Finances de la zone euro ont publié une déclaration destinée à rassurer les marchés. Dans ce texte, les ministres réaffirment « *leur volonté absolue de préserver la stabilité financière dans la zone euro* » et assurent vouloir « *améliorer la capacité* » de l'Union monétaire « *à résister à un risque de contagion* ». Concrètement, ils envisagent d'augmenter la capacité de prêts de leur Fonds de secours, mis sur pied l'an dernier après la crise grecque. Appelée « *Facilité européenne de stabilité financière* », il est aujourd'hui doté d'une capacité effective de prêts de 440 milliards d'euros. Les ministres envisagent aussi à l'avenir un « *allongement des maturités des prêts* » consentis par l'Europe aux pays en difficulté, autrement dit leur donner plus de temps pour rembourser, ainsi qu'une baisse des taux d'intérêt pratiqués. Cela vaudra en particulier pour le deuxième plan d'aide promis à la Grèce, en plus du premier de 110 milliards d'euros de prêts décidé l'an dernier et qui ne suffit déjà plus pour éviter la banqueroute au pays. Des mesures sont aussi à l'étude pour « *améliorer la soutenabilité de la dette publique grecque* », indique le communiqué, ce qui pourrait renvoyer à un soutien à la Grèce pour lui permettre de racheter une partie de sa propre dette, afin d'en réduire le poids total.

Autre mesure significative envisagée par la zone euro lundi soir : de nouveaux outils pour le Fonds de secours, comme l'éventualité qu'il puisse acquérir des titres obligataires d'un pays en difficulté sur le marché dit « *secondaire* », celui où les investisseurs s'échangent les titres de dette souveraine une fois qu'ils ont été acquis lors de leur émission. En attendant, l'Europe a connu lundi un coup de tabac sur les marchés. La Bourse de Milan a clôturé sur une baisse de 3,96 % alors que l'Italie se retrouve à son tour dans le collimateur en raison de son importante dette de près de 1 900 milliards d'euros. L'Italie pèse économiquement à elle seule plus de deux fois plus que les trois pays réunis qui ont été sauvés à ce jour de la banqueroute: Grèce, Irlande et Portugal. Si elle cédait, c'est toute la zone euro qui serait menacée. La chancelière allemande, Angela Merkel, n'a pas hésité à prier Silvio Berlusconi de bien mettre en place le plan de rigueur promis par son gouvernement.

Dans le même temps, les taux espagnols et italiens sur le marché de la dette ont atteint leurs plus hauts niveaux historiques depuis la création de la zone euro. Et l'écart des taux français avec l'Allemagne, référence absolue, s'est élargi à un niveau jamais vu dans l'Union monétaire.

Attractivité : la France améliore son rang en matière de recherche et développement

Troisième pays d'accueil des flux d'investissements directs, la France a amélioré son rang en matière de recherche et développement et d'accès à Internet haut débit, selon une étude publiée lundi.

« La France demeure le troisième pays d'accueil des flux d'investissements directs dans le monde et la seconde destination en Europe des investissements étrangers créateurs d'emplois », soulignent les auteurs de ce « tableau de bord de l'attractivité de la France ». « Quinze entreprises étrangères ont décidé d'investir en France en 2010 », indiquent l'Agence française pour les investissements internationaux (Afi) et le Centre d'analyse stratégique (CAS). En tout, « plus de 20 000 entreprises étrangères sont implantées dans les régions françaises, tandis que 30 000 entreprises françaises ont investi hors de l'Hexagone ». Cette étude, qui permet de comparer, selon plusieurs critères, la position de la France avec celle de onze autres grands pays développés (Etats-Unis, Japon, Canada et les principaux Etats européens), « fait apparaître une relative stabilité du rang de la France ».

En 2011, la France est au premier rang pour les avantages fiscaux en faveur de la recherche et développement (R&D), pour la part de marché dans l'industrie européenne de fonds d'investissement et pour le nombre de marques commerciales déposées. En revanche, elle est en queue de peloton pour son taux nominal de l'impôt sur les sociétés et pour l'importance des cotisations sociales. D'une année sur l'autre, elle gagne une place pour ses dépenses intérieures de R&D, grâce au crédit d'impôt recherche, et pour les dépôts de marques commerciales. Elle progresse de deux rangs pour le taux de pénétration d'internet haut débit, en raison d'un recul des partenaires.

En revanche, elle chute de deux places pour le pourcentage des 25-34 ans ayant atteint un niveau d'éducation supérieure: si le taux français est stable, elle est dépassée par la Belgique et les Etats-Unis. La France perd aussi un rang, passant derrière l'Espagne, pour son réseau de trains à grande vitesse.